

60 ans au service de la santé mentale

21 Etablissements et Services

• Champigny-sur-Marne

- CMP enfants
- CSAPA "Meltem"
- ESAT *Pierre Souweine*
- UTPE

• Fontenay-sous-Bois

- EMP
- EMPRO
- CMP enfants
- Siège social

• Joinville-le-Pont

- CMP enfants

• Le-Perreux-sur-Marne

- Hôpital de jour enfants

• Le-Plessis-Trévisé

- CMP enfants

• L'Haÿ-les-Roses

- CMPP

• Nogent-sur-Marne

- CMP enfants
- SESSAD

• Saint-Maur-des-Fossés

- CMP enfants
- SAMSAH
- Foyer de post-cure *E.H. Cateland*

• Villiers-sur-Marne

- CMP enfants

• Vincennes

- Résidence Accueil *H. Bonnemain*
- CMP enfants

• Paris XII^{ème}

- CSAPA "*La Corde Raide*"








Note liminaire



Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2018, les établissements médico-sociaux (à l'exception des 2 CSAPA) sont intégrés dans un périmètre CPOM (EMP, EMPRO, SESSAD, ESAT, SAMSAH, CMPP).

Ces établissements sont donc financés par le canal d'une dotation annuelle de financement (DAF) qui a pour avantage d'éviter tout sous-financement (prix de journée) lié à une fluctuation de l'activité.

SYNTHÈSE ...

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX	E : Excédent (K€) D : Déficit (K€)		COMMENTAIRES
EMP / SESSAD	E : 0,84		- Résultat équilibré mais il convient de rester vigilant et maintenir la rigueur au plan des dépenses.
EMPRO	E : 6,4		- Lié particulièrement à des mouvements de personnels et les délais inhérents à leurs remplacements.
ESAT « Pierre SOUWEINE »	E : 29,7		- Excellente maîtrise des dépenses. - Pas de commentaire particulier.
CMPP	E : 0,17		- Malgré un budget toujours sous-évalué, bonne maîtrise des dépenses.
CSAPA <i>Meltem</i>	E : 80,4		- Excellente maîtrise des dépenses, - Économie liée à des mouvements de personnels.
CSAPA <i>La Corde raide</i>	D : 53,6		- Déficit non significatif. Il s'agit des frais de siège social non budgétés et repris au compte administratif par l'ARS DD 75.

... SYNTHÈSE

ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX & SANITAIRES	E : Excédent (K€) D : Déficit (K€)		COMMENTAIRES
CMP / HOPITAL DE JOUR	E : 152,7		- Excellente maîtrise des dépenses. Ramené à la masse budgétaire, cet excédent représente 2 % des recettes.
FOYER DE POST-CURE E. H. CATELAND	E : 0,12		- Malgré des budgets de plus en plus drastiques, excellente maîtrise des dépenses.
ASSOCIATION / UDSM FORMATEUR	E : 1,50		- Pas de commentaire particulier.
SAMSAH	E : 92		- Excellente maîtrise des dépenses et excédent de recettes lié à l'activité.
RÉSIDENCE ACCUEIL HENRI BONNEMAIN	E : 14,8		- 1 ^{er} exercice année pleine. Malgré les craintes d'équilibre budgétaire liées au mode de financement, excellent résultat,



RÉPARTITION DES CHARGES PAR ACTIVITÉ ...

- ACTIVITÉ MÉDICO-SOCIALE :

EMP/SESSAD, EMPRO, ESAT, CMPP, CSAPA(s), SAMSAH 58,3 %

- ACTIVITÉ SANITAIRE :

Foyer E. H. Cateland, CMP - Hôpital de jour 39,5 %

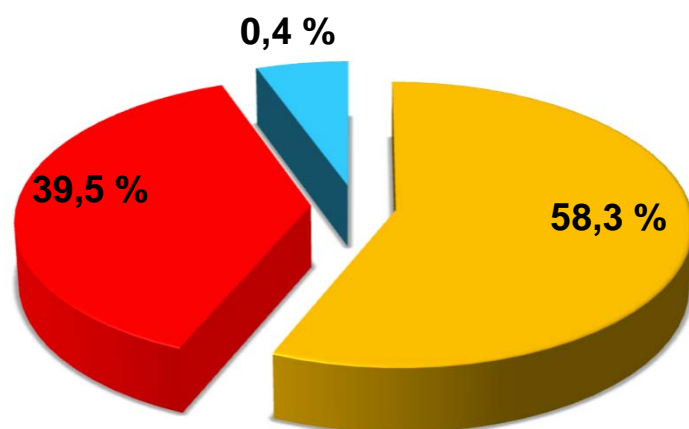
- LOGEMENT ACCOMPAGNE

Résidence Accueil Henri Bonnemain 1,8 %

- ACTIVITÉS DIVERSES :

ASSOCIATION, UDSM FORMATEUR 0,4 %

... RÉPARTITION DES CHARGES PAR ACTIVITÉ






➔ **ACTIVITÉ MÉDICO-SOCIALE**

➔ **ACTIVITÉ SANITAIRE**

➔ **LOGEMENT ACCOMPAGNE**

➔ **ACTIVITÉS DIVERSES**

PRINCIPAUX RATIOS

	2017	2018		
<p>- <u>Ratio de solvabilité :</u></p> $\frac{\text{Actif}}{\text{Dettes à long et court termes}}$	2,73	2,88		- L'actif global permet de régler 2,9 fois les dettes à long et court terme.
<p>- <u>Ratio de trésorerie générale :</u></p> $\frac{\text{Valeurs réalisables + valeurs disponibles}}{\text{Dettes à court terme}}$	2,85	2,91		- Les valeurs réalisables permettent de régler 2,9 fois les dettes à court terme. Progression liée notamment au passage CPOM financé par DAF (établissements médico-sociaux)
<p>- <u>Ratio de trésorerie immédiate :</u></p> $\frac{\text{Valeurs disponibles}}{\text{Dettes à court terme}}$	2,62	3,39		- Les valeurs disponibles (trésorerie) permettent de régler 3,4 fois les dettes à court terme. Nette progression de ce ratio liée notamment aux encours de règlements sur investissements importants (bâtiment annexe EMP et passage CPOM des établissements médico-sociaux (DAF à compter du 1 ^{er} .01.2018)